NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sommaire :

I. Le cadre général
II. La section de fonctionnement
III. La section d'investissement
IV. Les données synthétiques

I. Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Louvil.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur une année budgétaire par la collectivité.

Il doit être conforme au compte de gestion, document émis par la Direction Régionale des Finances Publiques, qui certifie les écritures passées dans l'année par la perception.

Le compte administratif doit être validé en Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif 2022 de Louvil sera voté lors de la séance du 12 avril 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les recettes

Pour la commune de LOUVIL : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, …), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, … Les recettes réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 523 186 €uros.

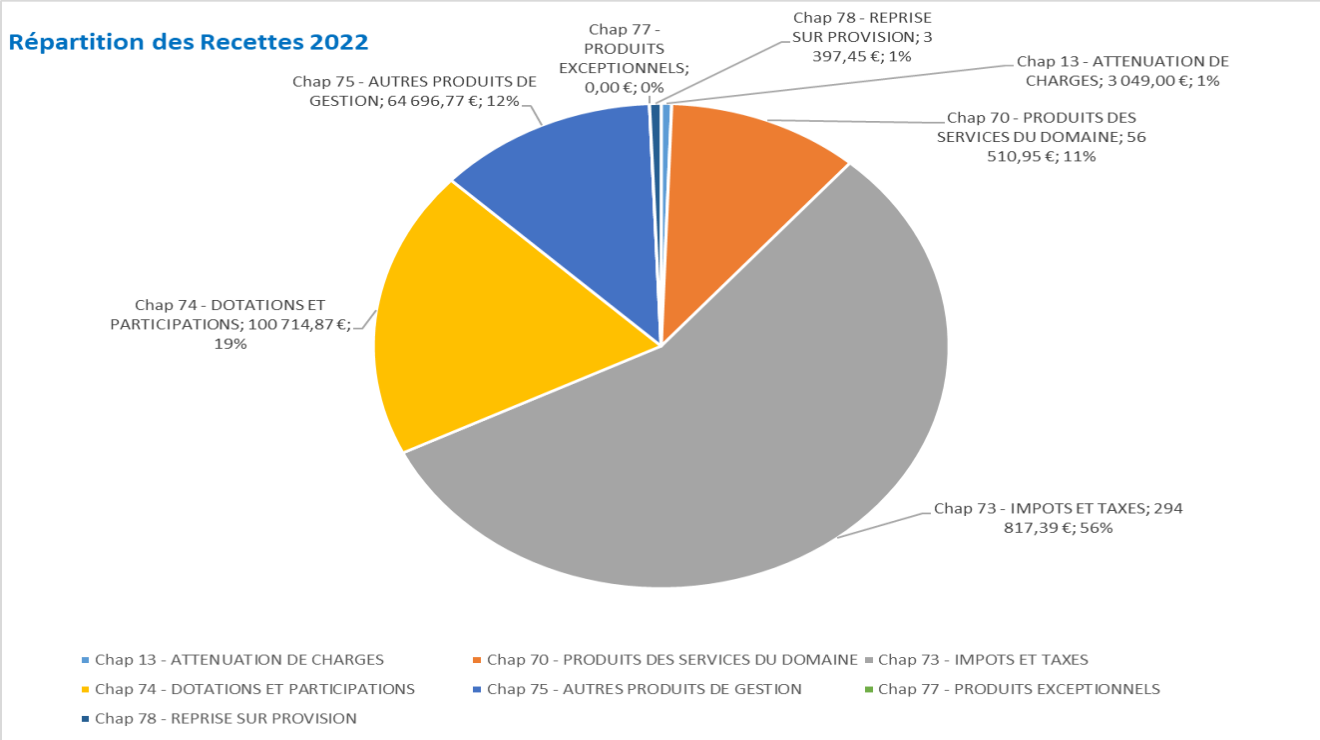

Pour rappel, elles étaient évaluées à 499 865 € :

NB : hors excédent de fonctionnement reporté de n-1 : 206 262 €

CHAPITRE	BUDGET 2022	REALISE 2022
Chap 13 - ATTENUATION DE CHARGES	0	3 049,00 €
Chap 70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	54 810,00 €	56 510,95 €
Chap 73 - IMPOTS ET TAXES	277 240,00 €	294 817,39 €
Chap 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	102 218,00 €	100 714,87 €
Chap 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	62 000,00 €	64 696,77 €
Chap 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00 €	0,00 €
Chap 78 - REPRISE SUR PROVISION	3 397,45 €	3 397,45 €
TOTAUX	499 865,45 €	523 186,43 €

A noter :

Chap. 74 : certains produits n'ont pas été perçus, mais compensé au global par le versement de 50 % du « filet de sécurité » que nous avons sollicitée (aide de l'Etat suite à l'augmentation du point d'indice et des prix de l'énergie)

b) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 523 822 €.

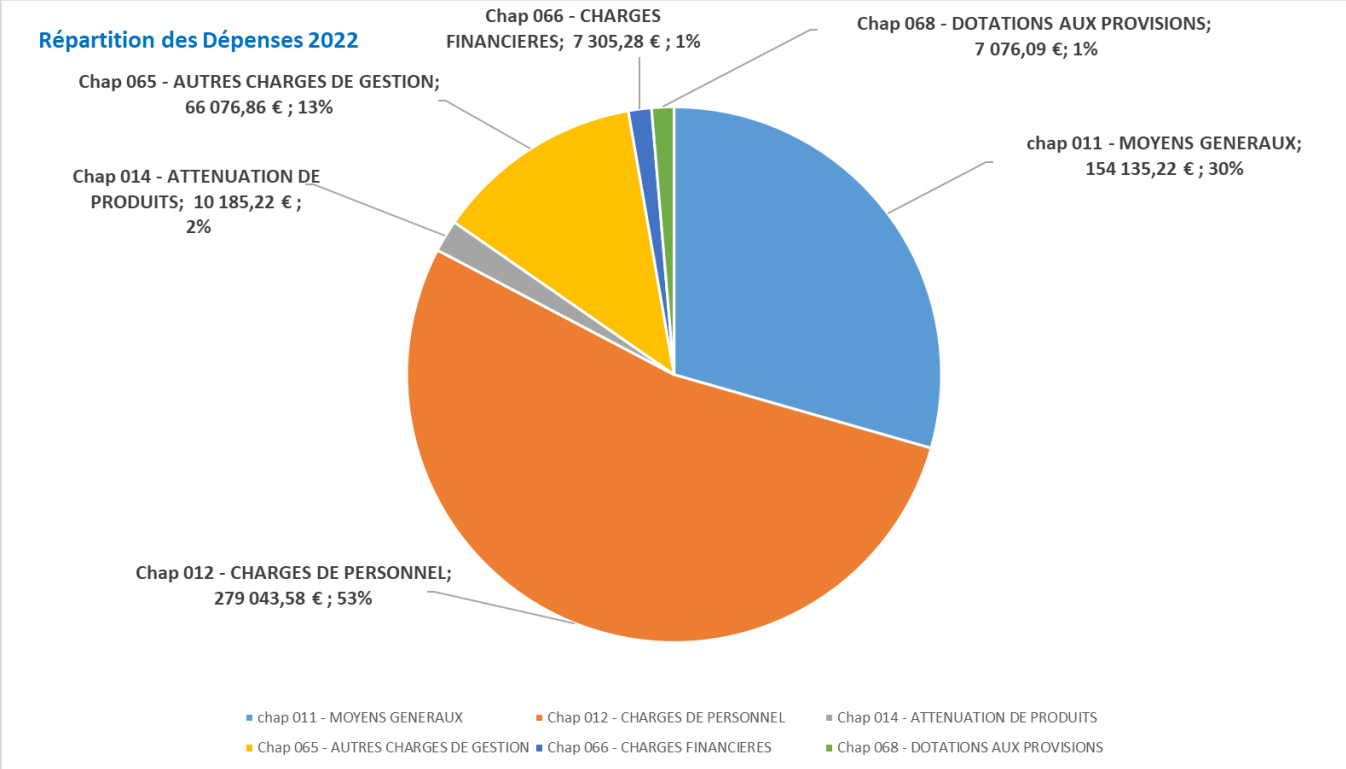

Pour rappel, elles étaient estimées à 517 179 € lors de l'adoption du budget primitif 2022 :
(hors virement à la section d'investissement, 59 032 € initialement prévu en 2022, mais non réalisé)

chapitre	**BUDGET 2022**	**REALISE 2022**
chap 011 - MOYENS GENERAUX	143 886,66 €	154 135,22 €
Chap 012 - CHARGES DE PERSONNEL	276 000,00 €	279 043,58 €
Chap 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	11 110,87 €	10 185,22 €
Chap 065 - AUTRES CHARGES DE GESTION	70 300,99 €	66 076,86 €
Chap 066 - CHARGES FINANCIERES	8 805,28 €	7 305,28 €
Chap 068 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 076,09 €	7 076,09 €
TOTAL (hors dépenses imprévues)	**517 179,89 €**	**523 822,25 €**

A noter :

Chap. 12 : Les frais de personnel ont été dépassés de 3 k€. L'augmentation du point d'indice a été en partie compensée notamment par une baisse de niveau de salaire pour certaines catégories d'agents (nouveaux arrivants suite au départ d'agents plus expérimentés par exemple).

Chap. 11 : dépassement global de 10,3 k€ sur les moyens généraux. Il s'agit de dépassements répartis sur de nombreux postes comptables. Les dépassements les plus significatifs (>1000 €) concernent les postes suivants :

Alimentation
Fournitures d'entretien
Fournitures de petit équipement
Fournitures administratives
Bâtiments publics
Voiries
Maintenance
Fêtes et cérémonies
Transports collectifs
Frais de gardiennage

Chap. 14 : Atténuation de produits : concerne principalement le remboursement étalé sur 20 ans à la CCPC suite au remplacement des éclairages publics par des LED.

c) Présentation succincte des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

RECETTES		
CHAPITRE	**BUDGET 2022**	**REALISE 2022**
Chap 13 - ATTENUATION DE CHARGES	- €	3 049,00 €
Chap 70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	54 810,00 €	56 510,95 €
Chap 73 - IMPOTS ET TAXES	277 240,00 €	294 817,39 €
Chap 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	102 218,00 €	100 714,87 €
Chap 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	62 000,00 €	64 696,77 €
Chap 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00 €	- €
Chap 78 - REPRISE SUR PROVISION	3 397,45 €	3 397,45 €
TOTAUX	**499 865,45 €**	**523 186,43 €**
DEPENSES		
CHAPITRE	**BUDGET 2022**	**REALISE 2022**
chap 011 - MOYENS GENERAUX	143 886,66 €	154 135,22 €
Chap 012 - CHARGES DE PERSONNEL	276 000,00 €	279 043,58 €
Chap 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	11 110,87 €	10 185,22 €
Chap 065 - AUTRES CHARGES DE GESTION	70 300,99 €	66 076,86 €
Chap 066 - CHARGES FINANCIERES	8 805,28 €	7 305,28 €
Chap 068 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 076,09 €	7 076,09 €
TOTAL	**517 179,89 €**	**523 822,25 €**

d) La fiscalité Les taux des impôts locaux pour 2022

Conformément à notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition, les taux restent identiques à 2022 :

Taxe foncière sur le bâti : 31,69 % (12,40 % part communale + 19,29 % part départementale)

Taxe foncière sur le non bâti : 50,44 %

e) Les dotations de l'Etat

Dotation Générale de Fonctionnement	montant	évolution Vs n-1
2022	49 195,00 €	3,4%
2021	47 572,00 €	2,4%
2020	46 447,00 €	-0,3%
2019	46 587,00 €	

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

hors solde d'exécution positif reporté de N-1 : 162 244.79 €

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET 22	total par chapitre	REALISE 22	total par chapitre
Chap 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	Emprunt en euros	38 333,32 €	39 433,32 €	38 333,32 €	39 208,32 €
	Dépôts et cautionnements reçus	1 100,00 €		875,00 €	
Chap 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais doc. Urbanisme et numérisation	4 515,00 €	19 395,00 €	720,00 €	5 580,00 €
	Frais d'études	14 880,00 €		4 860,00 €	
Chap 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains nus	21 000,00 €	280 370,56 €	- €	54 617,07 €
	Plantations d'arbres et d'arbustes	780,00 €		- €	
	autres agencements et aménagements			- €	
	Hôtel de Ville	2 900,00 €		3 369,60 €	
	bâtiments scolaires	9 600,00 €		8 343,05 €	
	équipement du cimetière			- €	
	autres bâtiments publics	96 386,00 €		- €	
	immeubles de rapport	550,00 €		- €	
	installations générales, agencements	7 248,29 €		7 248,29 €	
	Réseaux de voirie	250,00 €		- €	
	installations de voirie	119 854,27 €		9 586,53 €	
	autres réseaux			- €	
	autre matériel et outillage d'incendie et			- €	
	Matériel roulant			- €	
	autre matériel et outillage de voirie			- €	
	autres installation, matériel et outillage	8 700,00 €		9 723,97 €	
	matériel de bureau et matériel	1 486,00 €		2 920,07 €	
	mobilier	4 500,00 €		548,40 €	
	autres	7 116,00 €		12 877,16 €	
TOTAUX		**BUDGET 22**	**339 198,88 €**	**REALISE 22**	**99 405,39 €**

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET 22	total par chapitre	REALISE 22	total par chapitre
Chap 21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Virement de la section de fonctionnement	59 032,28 €	59 032,28 €	- €	
Chap 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	FCTVA	25 000,00 €	40 146,00 €	25 038,38 €	28 870,58 €
	Taxe d'aménagement	15 146,00 €		3 832,20 €	
	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €		- €	
Chap 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Etat et établissements nationaux	35 698,81 €	73 775,81 €	7 607,87 €	29 707,87 €
	Régions			- €	
	départements	38 077,00 €		22 100,00 €	
	GFP de rattachement			- €	
	Amendes de police			- €	
Chap 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	Dépôts et cautionnements reçus			1 545,00 €	1 545,00 €
Chap 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'études			- €	
Chap 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	autres bâtiments publics			- €	
TOTAUX		**BUDGET 22**	**172 954,09 €**	**REALISE 22**	**60 123,45 €**

b) Les dépenses :

Les réalisations de l'année 2022 ont notamment été :

- L'enfouissement des réseaux rue du Chêne (fin des travaux : le paiement de 49 288 € restant à charge de la commune intervient début 2023, et constitue un « reste à réaliser » 2022)
- Les travaux de remise en état de la toiture du restaurant scolaire et des salles associatives
- L'acquisition d'équipements divers pour les services de l'école et périscolaires (remplacement du poste de plonge, nouveau lave-vaisselle aux normes)
- Le remplacement des chauffages de la majorité des appartements appartenant à la commune

- L'étude de l'Architecte du Patrimoine, qui conclut à la possibilité de mobiliser la Fondation du Patrimoine pour le financement des travaux de rénovation de l'église
- La pose de deux défibrillateurs (+ installation électrique afférente)
- La mise en place de 3 écrans de vidéoprotection (+ installation électrique afférente)

c) <u>Les recettes :</u>

Les subventions d'investissements perçues en 2022 proviennent principalement :

- L'ADVB (l'aide départementale aux villages et bourgs) suite à la réalisation des travaux de la rue de Peronne en 2021 (18 500 €)
- L'aide départementale pour l'acquisition des pièges à moustique (3600 €)
- Le FCTVA (Fond de compensation de la TVA = récupération de 16.8 % des dépenses d'investissement) (25 0038.38 €)